



# CONSEIL MUNICIPAL DE CAGNY

Séance du mardi 14 octobre 2025

tel : 02.31.27.15.80  
mairie@cagny.fr  
www.cagny.fr

## PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi quatorze octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie.

### PRÉSENTS :

Laurence MAUREY, Michel DECAMBOS, Magali LONCLE, Pascal GENISSEL, adjoints,  
Sandrine BOURDON, Sophie PHILIPPE, Nelly LEBOUCHER, Marie-Pierre LENAULT, Guillaume LECOEUR, Emmanuel LAUDO, David BOUDET, Solène MAURICE-PEROUMAL,  
Arrivée de Céline OBIANG OBAME à 18h48,

### ABSENTS EXCUSÉS :

Eric MARGERIE, Maire, Sylvain GUILBAULT, Yoann GIBON, Antoine BARBULEE,

### POUVOIRS :

Sylvain GUILBAULT donne pouvoir à David BOUDET,

### SECRÉTAIRE :

Sophie PHILIPPE

### INVITÉE :

Vanessa BOUBERT, secrétaire générale des services

Sophie PHILIPPE est désignée secrétaire de séance.

-----

L'ordre du jour suivant est abordé :

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09/09/2025

### AFFAIRES FINANCIERES

2. Demande de subventions à l'association GYM Equilibre
3. Demande de subvention à l'association du Club de Judo
4. Don de l'Association des Parents d'Elèves au profit d'un projet
5. Retrait de plusieurs communes du SMICO (Syndicat Mixte pour l'information et la collectivité)

Accusé de réception en préfecture  
014-211401195-20251014-PVCM14102025-AR  
Date de réception préfecture : 12/11/2025

## **PERSONNEL COMMUNAL**

6. Avenant N°1 à la convention de mise à disposition de personnels avec la CDC Val ès Dunes
7. Contrat saisonnier pour le remplacement temporaire d'un agent.

## **BATIMENTS COMMUNAUX**

8. Compte-rendu du suivi de chantier de la réhabilitation de la mairie

## **URBANISME**

9. Convention pour la rétrocession des voiries du lotissement Domaine du Saulnier
10. Enquête publique unique - Raccordement du parc éolien en mer

## **AFFAIRES ASSOCIATIVES**

11. Compte-rendu de l'assemblée générale du Tennis du 13/09/2025
12. Compte-rendu de l'assemblée générale du comité de jumelage du 17/09/2025
13. Compte-rendu de l'assemblée générale du Football du 26/09/2025
14. Compte-rendu de l'assemblée générale d'une année au rucher du 03/10/2025
15. Compte-rendu de l'assemblée générale de Crée Fleurs le 08/10/2025
16. Compte-rendu de la réunion des associations 2025

## **AFFAIRES CULTURELLES**

17. Journées du Patrimoine du 21/09/2025
18. Remise des prix Villes et Villages fleuris 2025 du 09/10/2025
19. Compte-rendu du CMJ du 13/10/2025
20. Bilan statistiques 2024 de la bibliothèque

## **AFFAIRES INTERCOMMUNALES**

21. CDC Val ès dunes - Procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 10/07/2025
22. CDC Val ès dunes – Liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil communautaire du 28/08/2025

## **AFFAIRES DIVERSES**

23. Informations diverses
  24. Planning trimestriel
  25. Questions diverses
- 

Présentation du Service Volontaire Européen (SVE) :

Intervention de Mrs BOURGOIN Didier et LABOUROT Gilbert du Comité de Jumelage Argences Hettsdadt venus présenter la jeune Allemande arrivée de Hambourg SVENJA 19 ans. Elle intervient au sein des écoles des temps périscolaires, et de la jeunesse dans le cadre du projet « les jeunes en Val es Dunes et l'Europe » sur le territoire Val ès Dunes.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL**

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/09/2025**

Délibération 2025/060

Il convient d'approver le procès-verbal du conseil municipal du 9 septembre 2025.

Après délibération, le Conseil municipal, (13 voix POUR) :

- *Approuve le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2025.*

## **AFFAIRES FINANCIERES**

### **GYM EQUILIBRE – SUBVENTION 2025/2026**

Délibération 2025/061

Depuis 2018, le conseil municipal subventionne le « programme équilibre » en prenant en charge une partie de la licence pour les habitants de Cagny hors EHPAD.

Madame MAUREY, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire propose de renouveler l'aide et de prendre en charge, pour l'année 2025/2026, une partie de la licence du « programme équilibre » à hauteur de 35 € pour les personnes de Cagny hors EHPAD.

Cette participation sera versée sous forme de subvention à l'association Gym Expression en Val ès dunes qui assure les cours afin que cette dernière déduise cette somme du montant de la licence annuelle qui est actuellement de 53 €.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (13 voix POUR) :

- *décide de prendre en charge, pour l'année 2025/2026, une partie de la licence du « programme équilibre » à hauteur de 35 € pour les personnes de Cagny hors EHPAD,*
- *dit que la participation sera versée sous forme de subvention à l'association Gym Expression en Val ès dunes afin que cette dernière déduise cette somme du montant de la licence annuelle de 53 €,*
- *donne à Monsieur le Maire ou son représentant légal le pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.*

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DU CLUB DE JUDO DE CAGNY**

Délibération 2025/062

Madame MAUREY, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire présente la demande de subvention exceptionnelle du club de judo pour la manifestation des 60 ans du club.

Le club de Judo de Cagny organise pour cette occasion une journée évènement avec la venue d'un champion du Monde en titre Joan-Benjamin GABA, avec une soirée Gala.

Arrivée de Céline OBIANG OBAME à 18h48.

Il est proposé une subvention exceptionnelle à hauteur de 2 000,00 €.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix POUR) :

- décide de verser sous forme de subvention exceptionnelle à l'association du club de judo Cagnais à hauteur de 2 000,00 € afin que cette dernière finance l'organisation de son événement.
- donne à Monsieur le Maire ou son représentant légal le pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

## **DON DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES**

*Délibération 2025/063*

Madame MAUREY, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire présente la demande de l'Association des Parents d'Elèves (APE) qui souhaite faire un don à la commune d'un montant de 5 382,00 €, au profit de l'école pour financer le projet HIP HOP de l'année scolaire 2025/2026.

Le Conseil municipal décide à ( 6 voix POUR, 2 CONTRES, 6 ABSTENTIONS),

- accepte le don de l'APE d'un montant de 5 382,00 €. Ces fonds seront consacrés au financement du projet HIP HOP de l'école pour l'année scolaire 2025/2026.
- donne à Monsieur le Maire ou son représentant légal le pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

## **RETRAIT DE PLUSIEURS COMMUNES AU SMICO**

*Délibération 2025/064*

Madame MAUREY, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire rappelle que la commune adhèrent au SMICO (Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités), en tant que membre la commune doit émettre un avis, au vu de la demande de plusieurs communes de se retirer du syndicat.

En application de l'article L5211-19 du code des collectivités territoriales, chaque collectivité membre dispose d'un délai de 3 mois pour émettre un avis à compter de cette notification. A défaut, l'avis est réputé défavorable.

Conformément aux dispositions des articles L.5211-18 et L.5211-19 les décisions prises en matière statutaire par le comité Syndical du SMICO sont soumise au conseil municipal.

La liste des communes demandant le retrait est jointe en annexe.

Le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix POUR),

- donne un avis favorable au retrait des communes membres du SMICO.
- donne à Monsieur le Maire ou son représentant légal le pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS AVEC LA CDC VAL ES DUNES – AVENANT N°1**

*Délibération 2025/065*

Madame MAUREY, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, rappelle que la commune de Cagny a souscrit une convention de mise à disposition de services entre la commune et la communauté de communes Val ès Dunes, en la délibération N° 2022/062 du 5 juillet 2022.

Pour rappel, la communauté de communes Val ès Dunes est amenée à solliciter la mise à disposition de personnel communal lors de l'organisation de divers événements ou de prestations de services. Cette convention a pour objet, et dans un souci de bonne organisation et de rationalisation de services, de déterminer les modalités et conditions de la mise à disposition par la commune auprès de la communauté de communes Val ès Dunes, de personnel pour l'exercice de ses compétences.

L'avenant N°1 porte sur la modification de l'article N°2, service mis à disposition, pour compléter les missions de prestations de service en incluant les travaux d'entretien des voiries et des espaces verts avec leurs spécificités et les risques liés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix POUR),

- *valide l'avenant N°1 pour la mise à disposition du personnel communal avec la modification de l'article 2 de la convention entre la commune et la communauté de communes.*
- *donne à Monsieur le Maire ou son représentant légal le pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.*

#### **CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Délibération 2025/066

Madame MAUREY, 1 ère Adjointe au Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Madame MAUREY, 1 ère Adjointe au Maire expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire d'assurer l'ouverture au public de la bibliothèque.

Cette surcharge ne peut être réalisée par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, :

- à compter du 22/08/2025, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif territorial, à temps non complet, dont la durée hebdomadaire de service est de 08 heures et 30 minutes et de l'autoriser à recruter un agent contractuel jusqu'au 23/08/2025 suite à un accroissement temporaire d'activité à la bibliothèque, pour le remplacement lors d'une période de congés de l'agent momentanément indisponible.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix POUR) :

- *Décide de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif pour effectuer les missions d'accueil du public, de remise et de reprise des ouvrages, du rangement et classement de la bibliothèque, suite à l'accroissement temporaire d'activité, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 8.5/35<sup>ème</sup>, pour la période du 22/08/2025 au 23/08/2025.*
- *Dit que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur,*
- *La dépense correspondante est inscrite au budget primitif 2025,*
- *Donne à Monsieur le Maire ou son représentant légal le pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant tout document s'y rapportant.*

## BATIMENTS COMMUNAUX

### COMPTE-RENDU MENSUEL DU SUIVI DE REHABILITATION DE LA MAIRIE

Monsieur DECAMBOS, Adjoint au Maire informe que la 1<sup>ère</sup> réunion de chantier avec les entreprises a eu lieu le 01/10/2025, qu'il a été défini le démarrage des travaux à partir de la semaine 42 du 13/10/2025, avec l'installation de la base de vie du chantier.

Les entreprises suivantes étaient présentes :

L'AGENCE D'ARCHITECTURE : la conductrice de travaux

BUREAU VERITAS : le contrôleur SPS et le contrôleur technique

LOT 1 : Démolition – Gros œuvre – VRD - Rénovation BAT ECO

LOT 2 : Charpente bois -ite & bardage bois – LEPETIT Daniel

LOT 3 : Etanchéité – couvertures tuiles & aluminium - DELAUBERT

LOT 4 : Menuiseries Aluminium – serrurerie – CTI BAT

LOT 8 : Electricité - DALIGAULT

LOT 9 : Plomberie – chauffage – ventilation – CELFY

Sauf 3 entreprises excusées

LOT 5 : Menuiseries intérieures – plâtrerie sèche- plafonds suspendus -HARET DECO

LOT 6 : Carrelage – faïence - SCHMITT

LOT 7 : Peinture – sols souples - GILSON

Les travaux commenceront par la démolition partielle, le désamiantage, le démarrage des travaux d'évacuation à partir de la mi-octobre.

La prochaine réunion de chantier est prévue le jeudi 16 octobre 2025.

## URBANISME

### CONVENTION POUR LE RETROCESSION DES VOIRIES DU LOTISSEMENT CLOS DU SAULNIER

Délibération 2025/067

Monsieur GENISSEL, Adjoint au Maire informe les membres du conseil municipal, du travail réalisé en amont et en collaboration entre LFC INVEST et la mairie pour le transfert des équipements communs du lotissement du Clos du Saulnier à la commune de Cagny.

Il est proposé à ce titre une convention ayant pour modalité de définir les transferts concernant l'éclairage public, l'entretien, et la propriété des équipements et espaces communs du lotissement.

Cette rétrocession devra avoir lieu au plus tard le 31 décembre 2025.

Le transfert sera définitif à la signature de l'acte notarié.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur cette convention.

Le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix POUR),

- valide la convention de transfert des équipements communs du lotissement à la commune.
- donne à Monsieur le Maire ou son représentant légal le pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

## ENQUÊTE PUBLIQUE – RACCORDEMENT DU PARC EOLIEN EN MER

Délibération 2025/068

Monsieur GENISSEL, Adjoint au Maire informe que la commune doit émettre un avis sur le projet de raccordement au réseau public de transport d'électricité du parc éolien en mer Centre Manche 1 présentée par la société RTE, gestionnaire du réseau public de transport d'électricité et maître d'ouvrage du raccordement.

L'enquête publique s'est déroulée du mardi 2 septembre 2025 au mardi 14 octobre 2025.

Seules les délibérations exprimées dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête seront prises en considération.

Cet avis porte sur l'autorisation environnementale, conformément à l'article R.181-38 du code de l'environnement, l'avis du conseil municipal des communes comprises dans le périmètre d'enquête est demandé.

A la suite de cette enquête, une réunion d'échange avec le pôle infrastructure du service environnement de RTE (Réseau de Transport d'Electricité), a été convenue et aura lieu fin octobre entre les représentants des communes de Cagny et de Frénouville, pour le projet environnemental Centre Manche 2.

Monsieur GENISSEL, Adjoint au Maire, propose au conseil municipal d'émettre un avis environnemental sur le projet CM1.

Le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix POUR),

- émet un avis environnemental favorable au projet CM1.
- donne à Monsieur le Maire ou son représentant légal le pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

## **AFFAIRES ASSOCIATIVES**

### COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU TENNIS DU 13/09/2025

(Rapporteur Laurence MAUREY)

Lors de l'assemblée générale, le bilan de l'année précédente a été fait et les perspectives pour l'année 2025/2026 posées.

Le club compte 69 licenciés, dont 4 sont membres du bureau.

Plusieurs événements ont été réalisés sur la saison 2024/2025, des rencontres tennis, un tournoi de Noël, Cagny's Open, le printemps du tennis, la fête de Cagny.

Deux enseignants proposent 9H de cours.

Le changement prévu pour la saison 2025/2026, les joueurs dans la catégorie seniors +55 ne feront pas de championnat, n'étant pas assez nombreux pour l'ensemble des matchs.

Le bilan est positif pour le club qui remercie la mairie pour son soutien financier, pas de remarques spécifiques sur les terrains.

### COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DE JUMELAGE DU 17/09/2025

(Rapporteur Sophie PHILIPPE)

Le comité de jumelage est une association qui fonctionne avec 12 adhérents.

Le programme prévoit un voyage en Angleterre pour le printemps prochain, avec une réflexion sur l'organisation, la gestion administrative et la période.

Le comité espère pouvoir tenir un stand de vente de marrons au marché de noël comme l'année précédente. L'adhésion passe à 10 € par adultes.

#### **COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU FOOTBALL DU 26/09/2025**

(Rapporteur Laurence MAUREY)

Suite au départ de l'entraîneur des jeunes, 29 enfants ont quitté le club lors de la saison 2024/2025. Le club compte 25 vétérans et pas de séniors.

Bilan des activités proposées lors de la saison 2024/2025 :

Une soirée club (qui a dû être annulée)

Un vide grenier avec 95 inscrits et 24 participants au vu de la météo défavorable.

Pour la saison 2025/2026, il y a 42 licenciés.

Les perspectives sont de retrouver un entraîneur pour les jeunes, et de voir s'il est possible de prendre un service civique.

#### **COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE D'UNE ANNEE AU RUCHER DU 03/10/2025**

(Rapporteur Laurence MAUREY)

Cette nouvelle association a été créé le 17/12/2024 dernier, elle comporte 2 membres.

Le bilan d'activité de la première année est très positif, 8 jeunes de 7 à 14 ans ont participé, 8 séances ont été programmées dont 6 au rucher.

Les jeunes ont participé à 3 récoltes de miel, chaque enfant a pu avoir 4 kg de miel de 3 types différents.

Le rucher s'est déplacé dans la cité de la Sucrerie.

L'association remercie la municipalité pour son soutien financier.

#### **COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE CREA FLEURS DU 08/10/2025**

(Rapporteur Laurence MAUREY)

L'assemblée générale de Créo fleurs a été un moment permettant de faire le bilan de l'année et de préparer la nouvelle saison.

L'association compte 23 adhérents, 9 bouquets ont été réalisés avec des techniques très variées et un bon niveau de maîtrise.

L'association a participé au marché de noël en 2024.

Les projets se basent sur la diversité des fleurs, des supports, et les structures de bouquets qui seront proposés, et avec en plus une complexité technique de la réalisation.

Le montant de l'adhésion reste inchangé, le bureau est composé de 6 membres.

L'association demande la mise à disposition d'une poubelle verte au nom de l'association pour la gestion des déchets lors des ateliers, et qui sera gérée par les services techniques pour la collecte.

#### **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES ASSOCIATIONS**

(Rapporteur Laurence MAUREY)

Le 25/09/2025 a eu lieu la réunion de rentrée des associations, seules 2 associations n'ont pas pu être présentes.

Un rappel de la mise à disposition des biens municipaux (bâtiments et matériaux) a été fait, avec la proposition d'un nouveau formulaire permettant aux associations de gérer au mieux leurs manifestations et leurs besoins.

Le programme événementiel 2025/2026 a été énoncé pour l'ensemble des associations.

Un atelier à la charge financière de la commune sera réalisé le 24 novembre pour aider les associations à la réalisation des budgets.

Pour faciliter au mieux les demandes des associations, les services municipaux rapportent le besoin d'anticiper au possible les demandes pour faciliter la gestion des divers services communaux.

## **AFFAIRES CULTURELLES**

### **JOURNEES DU PATRIMOINE DU 21/09/2025**

*(Rapporteur Magali LONCLE)*

Le 21/09/2025 ont eu lieu les journées du Patrimoine, une visite du Mesnil Fresmentel a été proposée par Monsieur Jean-Paul HAUGUEL.

Sur les 2 créneaux proposés, 34 personnes ont participé à cette visite.

### **REMISE DES PRIX VILLES ET VILLAGES FLEURIS 2025 DU 09/10/2025**

*(Rapporteur Laurence MAUREY)*

La semaine dernière, jeudi 9 octobre la commune a reçu la cérémonie des villes et villages fleuris pour la remise des prix du concours départemental palmarès 2025.

Une visite du centre-bourg a été organisée par le service technique de la commune.

Le département du Calvados et Calvados attractivité félicitent les participants (communes et particuliers) et remercient les lauréats pour leur contribution active à l'embellissement du Calvados.

### **COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DU CMJ DU 13/10/2025**

*(Rapporteur Laurence MAUREY)*

Lors du conseil municipal des jeunes, 10 membres étaient présents.

Ils ont défini la date du carnaval qui se déroulera le dimanche 8 mars 2026, avec une modification du parcours en cours de réflexion pour permettre de traverser d'autres secteurs de Cagny et de visiter davantage d'habitants.

Les essences d'arbres (pommier, poirier, prunier) pour le verger du petit bois ont été déterminées, la plantation aura lieu courant novembre (à programmer).

Le choix d'une vente de produits lors d'une manifestation est en réflexion.

Le prochain CMJ aura lieu le 08/12/2025 avec la fabrication des cabanes aux oiseaux par Mr LECAPLAIN.

### **BILAN STATISTIQUES 2024 DE LA BIBLIOTHEQUE**

*(Rapporteur Laurence MAUREY)*

Chaque année la bibliothèque départementale du Calvados effectue le recueil des données d'activités des bibliothèques à travers une synthèse statistique sur 2024.

La bibliothèque compte 371 inscrits soit 18,2 % de la population de la commune.

Le bilan de la bibliothèque municipal de Cagny se situe dans la moyenne du département, ce qui est satisfaisant.

## **AFFAIRES INTERCOMMUNALES**

### **CDC VAL ES DUNES – PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10/07/2025**

(Rapporteur Magali LONCLE)

Principaux points abordés :

- Approbation du précédent PV du 05/06/2025
- Achat et pose d'un abri vélos sécurisé et d'un totem de réparation à vélos installée à la gare de Frénouville - Cagny
- Modification des tarifs de la régie Office du tourisme
- Mission d'assistance à l'autorité concédante ZAC de la Dolomède
- Renouvellement de la convention assistance juridique
- Maintien ou non des fonctions de vice-président après retrait des délégations de fonction et de signature
- Election d'un Vice-Président en charge de la collecte et du traitement des déchets ménagers.
- Décision Budgétaire modificative n°3 du budget principal
- Décision Budgétaire modificative n°2 du budget annexe collecte et traitement des déchets
- Travaux de réfection de voirie 2025
- Lancement de la consultation pour le marché d'élaboration d'un schéma directeur des eaux usées et des eaux pluviales sur la commune de Saint -Sylvain
- Otri – composition du syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2026 adhésion de la communauté de communes Cingal Suisse Normande au SYVEDAC

### **CDC VAL ES DUNES - LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28/08/2025**

Madame MAUREY, 1<sup>re</sup> Adjointe au Maire informe que la commune a reçu la liste des délibérations du conseil communautaire du 28/08/2025 et que celle-ci a bien été transmise à l'ensemble du conseil municipal.

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Les informations suivantes sont communiquées aux membres du conseil municipal :

- Recours de la CDC contre Moult-Chicheboville pour le PA (permis d'aménager)
- Remerciement d'association pour la subvention accordée (Créa fleurs)
- Remerciement de Mme AUVRAY pour les travaux réalisés Impasse des abeilles
- Inauguration du lotissement des Echauguettes de Partélios, le 25/11/2025 à 11h30

### **PLANNING DES REUNIONS**

Le planning des réunions couvrant la période octobre à décembre 2025 est communiqué aux élus.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Pascal GENISSEL rapporte qu'une demande a été faite en mairie par des riverains de Frénouville sur des nuisances sonores dans la nuit ou tôt le matin.

La commune a interrogé la Direction des territoires et mer (DDTM), ainsi que Saint Louis Sucre qui informe ne pas être à l'origine des nuisances, la démolition complète du site devrait avoir lieu fin 2025 début 2026.

Solène MAURICE-PEROUMAL transmet que plusieurs administrés ont signalé des températures très froides à la bibliothèque.

Michel DECAMBOS informe qu'une intervention sur la chufferie est prévue demain le 15/10/2025, et qu'à partir de jeudi le chauffage pourra être rallumé dans les bâtiments.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h48.

Le secrétaire de séance,

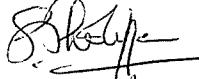
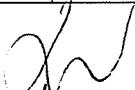
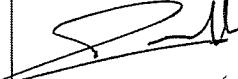
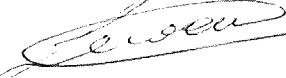
Sophie PHILIPPE



La 1ère Adjointe au Maire,

Laurence MAUREY



Monsieur	MARGERIE	Eric	—
Madame	MAUREY	Laurence	
Monsieur	DECAMBOS	Michel	
Madame	LONCLE	Magali	
Monsieur	GENISSEL	Pascal	
Madame	BOURDON	Sandrine	
Madame	PHILIPPE	Sophie	
Madame	LEBOUCHER	Nelly	
Madame	LENAULT	Marie-Pierre	
Monsieur	LECOEUR	Guillaume	
Monsieur	LAUDO	Emmanuel	
Madame	OBIANG OBAME	Céline	
Monsieur	GUILBAULT	Sylvain	 Pouvoir David BOUDET
Monsieur	BOUDET	David	
Monsieur	GIBON	Yoann	—
Monsieur	BARBULEE	Antoine	—
Madame	MAURICE-PEROUMAL	Solène	